



Mot du Maire

Mesdames, Messieurs,

À l'aube de cette nouvelle année 2026, je tiens à vous adresser, au nom du conseil municipal et en mon nom personnel, mes vœux les plus chaleureux. Que cette année vous apporte santé, bonheur et réussite dans tous vos projets, qu'ils soient personnels ou professionnels.

Parmi les projets lancés en 2025 et qui se poursuivront en 2026, il y a la création des deux premiers nouveaux points de défense extérieure contre l'incendie (DECI) ; le premier, rue de Perreuse au hameau de Signy avec des citernes enterrées et le second au hameau des Vaseliers avec une bâche aérienne. La suite des investissements pour la DECI figure dans le futur schéma communal de DECI. Réalisé en interne sans faire appel à un bureau d'études, ce schéma a été envoyé au

SDIS77 pour avis. A terme, il préoccupations en espérant tiendra compte des retours laboutissement des études et que nous aurons avant sa validation en conseil municipal.

Également lancée en 2025 et qui va se poursuivre en 2026, il y a l'étude sur la mise en place de la vidéoprotection sur le village. Le bureau d'études réalise actuellement le cahier des charges technique à partir des recommandations de la gendarmerie. Une réunion d'information sera organisée pour vous présenter à la fois la réglementation, les préconisations et ce qui pourrait être mis en place sur notre village. Le projet étant très onéreux, il est essentiel de s'assurer que cela répondra bien à un besoin.

Les problématiques des ruissellements et inondations, bien que gérées de la communauté d'agglomération, seront encore et toujours au cœur de nos

En 2026, à Signy-Signets comme partout en France, ce sera le renouvellement des équipes municipales les 15 et 22 mars. La loi du 21 mai 2025 a apporté des évolutions importantes du mode de scrutin pour les communes : ce sera un scrutin de listes et la parité est maintenant imposée. A noter qu'il ne sera plus possible de rayer des noms sous peine de nullité du bulletin.

Très belle année à toutes et à notre village. Le projet étant très onéreux, il est essentiel de s'assurer que cela répondra bien à un besoin.

Philippe FOURMY REUX



Dans ce numéro :

Informations générales

Page 2

Compte-rendu Assemblée Générale ASAC

Pages 3 à 4

Retour sur les derniers évènements

Page 5

Travaux

Page 6

Compte-rendu du conseil municipal

Pages 7 à 8



**Responsable
de la publication**

Philippe FOURMY REUX

Etat-civil

Mariage

Ablawa AMONCHI et Steeven LE BOUIL, le 25 octobre 2025,
Nous leur souhaitons tous nos vœux de bonheur.



Naissances

Arthur LAMBERT PHILIPPART, le 25 octobre 2025,
Paul NUGUES, le 12 novembre 2025,
Nous présentons tous nos vœux aux heureux parents.

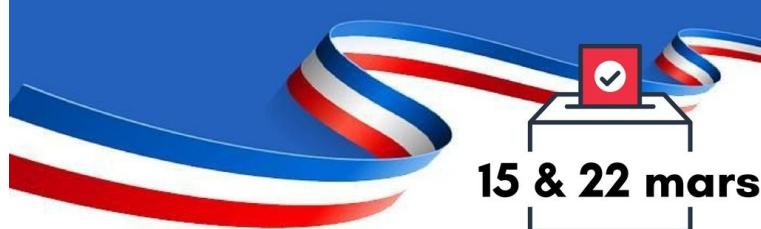


Décès

Jean BARBIER, le 24 septembre 2025,
Marie-Claude BRAYER veuve LIMOSIN, le 24 décembre 2025,
Nous présentons nos sincères condoléances à leurs familles
et à leurs proches.



Elections municipales 2026



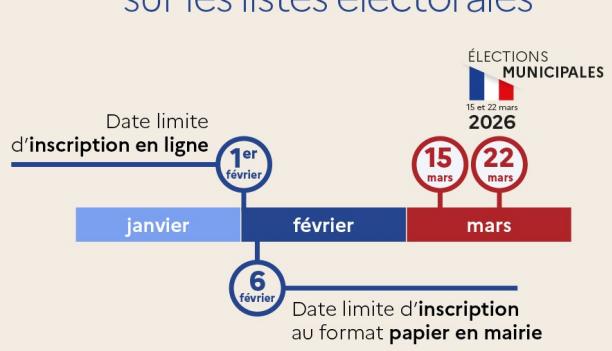
15 & 22 mars

À l'approche des élections municipales qui se dérouleront les **dimanches 15 et 22 mars 2026**, il est important de vérifier dès maintenant votre inscription sur les listes électorales.

service-public.fr, permet d'éviter toute mauvaise surprise le jour du scrutin. Si vous avez récemment déménagé ou changé de situation, n'attendez pas : l'inscription ou la mise à jour s'effectue en mairie ou directement en ligne sur le site du [service public](http://service-public.fr).

La date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au **mercredi 4 février 2026** pour les demandes en ligne et au **vendredi 6 février** pour les demandes en mairie.

Inscrivez-vous sur les listes électorales



Association Sportive Artistique et Culturelle

Procès-verbal de l'assemblée générale du 3 octobre 2025

Sur convocation de sa présidente Sylvie MARGUERITAT, l'ASAC a tenu son assemblée générale le 3 octobre 2025 dans la salle des associations de Signy-Signets.

Le quorum étant atteint (15 adhérents présents + 51 pouvoirs sur 92 adhérents au total, soit 71,7%), l'assemblée générale peut valablement se tenir.

Sylvie MARGUERITAT ouvre la séance à 19h40 en souhaitant la bienvenue aux adhérents présents et excuse M. Philippe FOURMY REUX, maire de Signy-Signets, qui ne peut être présent.

Rapport d'activité

Le rapport d'activité de la **section karaté** est présenté par David MÉCRÉANT, professeur de karaté.

La section comprend 16 adhérents. L'activité est assurée par David et se déroule le mardi de 18h15 à 20h15 en deux groupes (débutants / confirmés).

Une dizaine d'élèves a participé à une compétition à Nangis le 18 mai 2025. Le club a terminé à la 6^{ème} place de cette compétition (sur 8 clubs participants). Dans le détail, les résultats obtenus sont les suivants :

1^{ère} place en catégorie minimes (filles), 2^{ème} place en catégorie pupilles (filles), 8^{ème} place en catégorie poussins (filles), 3^{ème} place en catégorie pupilles (garçons), 5^{ème} place en catégorie poussins (garçons), 4^{ème} place en équipe filles. Ces résultats ont permis à la section d'acquérir 22 points.

Le passage de grade s'est déroulé le 4 juillet 2025. L'activité a repris le 9 septembre 2025.

David indique qu'il a pris des contacts pour que la section puisse participer à une compétition inter-clubs dans le département de la Marne, voire dans celui de l'Aisne.

Le rapport d'activité de la **section randonnée** est présenté par Gilles SAINSARD, responsable de la section.

La section comprend 51 adhérents, dont 8 sont licenciés FFRP d'un autre club. Cet effectif est stable depuis 3 ans. Sa répartition par sexe est de 32 femmes (63%) et 19 hommes (37%). L'âge moyen de l'adhérent est proche de 66 ans. En 10 ans d'exercice de la section, ce âge moyen a augmenté d'autant, ce qui indique qu'elle ne recrute malheureusement pas assez de jeunes.

Sur la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025, la section a proposé et effectué 82 randonnées : 43 randonnées à la demi-journée le dimanche matin, 13 randonnées à la journée : 5 le dimanche et 9 le samedi, 4 randonnées en court séjour, 11 randonnées en séjour long, 6 randonnées

raquettes, 5 randonnées en itinérance (tour des monts d'Aubrac). La distance moyenne et le nombre de participants sont relativement stables depuis quelques années (11,5 km avec 14 participants en moyenne le dimanche matin par exemple).

Pour information, la section a effectué 769 randonnées et parcouru 10868 km pour un dénivelé cumulé de 197 km depuis sa création il y a 11 ans (première randonnée le 7 septembre 2014).

Sur la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025, la section a effectué les sorties suivantes : Sortie en Touraine (Lerné) du 1^{er} au 8 septembre 2024, Sortie raquettes au Praz-de-Lys du 11 au 18 janvier 2025, Sortie en Charente-Maritime début mai 2025, le tour des Monts d'Aubrac du 22 au 28 juin 2025.

Pour l'exercice 2025/2026, les sorties proposées sont les suivantes :

Le Tour de Belle-Île-en-mer du 30 août au 6 septembre 2025, sortie raquettes au Tour par Argentière en janvier 2026, sortie dans la vallée de la Cure dans le Morvan en mai 2026,

Le rapport d'activité de la **section chorale** est présenté par Sylvie MARGUERITAT, responsable de la section.

Pour l'exercice 2024/2025, la section comprend 27 adhérents, contre 17 à l'issue de l'exercice 2023/2024, ce qui constitue une progression notable. Deux adhérents de la section ont été contraints d'abandonner l'activité en cours d'exercice pour des raisons personnelles.

La section a exécuté une prestation chantée à l'occasion du marché de Noël organisé par la commune de Signy-Signets le dimanche 1^{er} décembre 2024.

Le traditionnel concert annuel en l'église de Signy-Signets a été donné le vendredi 13 juin 2025 (9 nouveaux chants proposés sur les 11 chantés). Le repas annuel de la section s'est déroulé le lundi 16 juin 2025.

Les **activités inter-sections** sont présentées par Sylvie MARGUERITAT :

Participation au loto organisé par la commune de Signy-Signets le samedi 23 novembre 2024 (gâteaux apportés par certains choristes).

Tenue d'un chalet lors du marché de Noël organisé par la commune de Signy-Signets le dimanche 1^{er} décembre 2024 (boissons chaudes : café, chocolat et vin chaud). Sylvie remercie les adhérents des sections randonnée pédestre et chorale qui ont participé à l'installation, la décoration et la participation à la vente des boissons au chalet.

Le rapport d'activité est voté à l'unanimité à main levée.

Rapport financier

Le rapport financier pour l'exercice du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 est présenté par Gilles SAINSARD, trésorier de l'association.

A la clôture de l'exercice précédent, l'association disposait d'un solde positif de **7258,58 €**. A l'issue de l'exercice 2024/2025, ce solde est négatif de **153,48 €**. La dégradation de la situation est donc notable. Pour le compte bancaire, un versement exceptionnel de 2000 € effectué en août par Gilles sur ses deniers personnels a permis de conserver un solde positif. Ce versement a été remboursé par l'association en septembre.

Le détail des comptes de résultat par activité est le suivant :

Randonnée pédestre :

Débit : 34428 € (licences FFRP : 1407 €, séjours: 33020 €). Crédit : 32223 € (licences FFRP + adhésion ASAC : 1696 €, séjours : 26327 €, 4200 € de provision pour l'exercice 2026 - réservations gîtes raquettes et La Clusaz). Soit un solde négatif de 2205 € qui est cependant désormais comblé par la clôture des comptes de la sortie de Belle-Île-en-Mer.

Chorale :

Débit : 3524,19 € (chef de chœur : 2430 €, frais de bouche : 323 €, achat support partition : 770 €). Crédit : 3097 € d'adhésion ASAC. Soit un solde négatif de 427 €

Karaté :

Débit : 1699,18€ (licences FFDK : 592 €, ligue de karaté : 145 €, Indemnités David : 700 €, coupes et médailles : 176,43 €, frais de bouche : 85,75 €. Crédit : 1120 € (licences karaté + adhésion ASAC : 820 € + 300 € versement ministère des sports). Soit un solde négatif de 579,18 €

Fonctionnement ASAC :

Débit : 632,15 € (assurance MAIF : 231,95 €, manèges enfants : 240 €, achats marché de Noël : 84,15 €, fournitures de bureau : 76,05 €). Crédit : 1250 € (subvention mairie: 1000 €, marché de Noël: 250 €) Soit un solde positif de 617,85 €

En conclusion, Gilles indique que la situation financière devra être suivie avec attention durant l'exercice comptable 2025/2026. Chaque section devra réfléchir à ses dépenses. Il suggère quelques pistes susceptibles d'accroître les recettes :

- Augmenter l'adhésion à l'ASAC ?
- Augmenter la participation des adhérents pour les indemnités du chef de chœur et du professeur de karaté ?
- Participation accrue des randonneurs pour les réservation de l'année N+1 ?
- Participation des adhérents pour les collations ou repas organisés par les sections ?
- Comment faire entrer de l'argent dans la caisse

(marché de Noël, brocante, ...) ?

- Demander une augmentation de la dotation de la mairie ?

Le rapport financier est voté à l'unanimité à main levée.

Adhésions et cotisations

Pour l'activité karaté, le montant de la cotisation est fixé à **82 €**. Ce montant se décompose en adhésion à l'ASAC (25 €), licence (39 €), frais de déplacement du professeur (15 €) et versement à la ligue régionale de karaté (3 €).

Pour l'activité randonnée, le montant de la cotisation reste fixé à **38,85 €**. Ce montant se décompose en adhésion à l'ASAC (8 €) et licence IRA FFRP (30,85 €).

Pour l'activité chorale, le montant de la cotisation est fixé à **120 €**. Ce montant se décompose en adhésion à l'ASAC (25 €) et rémunération du chef de chœur M. GANCHOU (95 €).

Les montants de cotisation pour l'exercice septembre 2025 / août 2026 sont votées à l'unanimité à main levée.

Questions diverses

Nouvelle activité yoga

Sylvie MARGUERITAT indique qu'une activité yoga a été proposée au printemps 2025. Elle propose que cette activité, qui atteint à l'heure actuelle 26 participants, intègre l'ASAC à compter de l'exercice 2025/2026 en tant que nouvelle section. Le montant de la cotisation est fixé à **110 €**. Ce montant se décompose en adhésion à l'ASAC (25 €) et rémunération du professeur de yoga (85 €). Compte tenu du nombre de participants et de son probable accroissement, le matériel fourni par la professeure est susceptible d'être insuffisant : Sylvie exprime donc une demande d'investissement pour cette activité consistant en l'achat de 10 lots de briques et sangles, soit un montant global de 130 €. Au sein de l'ASAC, Sylvie est la responsable de cette nouvelle section.

La création de la section yoga, le montant de la cotisation et la demande d'investissement pour cette activité sont votés à l'unanimité à main levée.

Mise à jour du règlement intérieur de l'ASAC

Le bureau a procédé à la mise à jour du règlement intérieur de l'association. Lecture est faite en séance de cette nouvelle version.

Le nouveau règlement intérieur est voté à l'unanimité à main levée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

RETOUR SUR LES DERNIERS ÉVÈNEMENTS

LUDOWEEN 18 OCTOBRE 2025



NETTOYONS LA NATURE 19 OCTOBRE 2025



LOTO 15 NOVEMBRE 2025



ARBRE DE NOËL 06 DÉCEMBRE 2025

POINT SUR LES TRAVAUX RÉALISÉS



REEMPLACEMENT DE LA BARRIÈRE DE LA
FORÊT DES USELLES



DESSOUCHAGE DANS LA COUR DE L'ÉCOLE



PRÉPARATION DU TERRAIN POUR LA MISE EN PLACE
D'UNE BÂCHE INCENDIE
RUE DE PERREUSEE



RÉNOVATION DU TERRAIN DE PÉTANQUE



Compte-rendu du conseil municipal du 22 novembre 2025



L'an deux mille vingt-quatre, le samedi 22 novembre 2025 à dix heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Salle du Conseil de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Philippe FOURMY REUX, Maire.

Etaient présents : Philippe FOURMY REUX, Marc LE GUIDEVAIS, Cassandra JOLY RAYMOND, Morgane LAISSAC, Nathalie GUENAL, Hervé ROUSSEAU, Myrienne COTTRET, Aline LEMOINE

Absents excusés et représentés : Thomas SCHOTS représenté par Philippe FOURMY REUX, Mathieu HERVE représenté par Hervé ROUSSEAU, Inna OTSO représentée par Morgane LAISSAC.

Absents : Olga BROUSSOLLE, Virginie LELOIR, Brice LAGRANGE.

Secrétaire : Hervé ROUSSEAU.

M. le Maire demande l'autorisation de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

• Convention de prêt de matériel intercommunal.

La demande est acceptée à l'unanimité.

1 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXTERNALES

Comme chaque année, la commune verse à certaines associations une subvention pour permettre à celles-ci de fonctionner. Il convient donc de voter pour quelles associations la commune souhaite attribuer une subvention.

Il est proposé, pour chacune de ces associations les subventions suivantes :

Comité Départemental Handisport 77 : 50 €

Ass. Donneurs Sang Bénévoles de Meaux : 50 €

Ass. Française contre les Myopathies : 100 €

Les Restos du Cœur : 100 €

U. S. C. J. U. S. S. Foot : 871,50 €

Ass. France Alzheimer S & M : 100 €

Ass. Française des Sclérosés En Plaques : 100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 11 voix POUR :

- Accorder ces sommes à ces associations,
- Imputer ces sommes sur l'article 6574 du compte de dépenses de fonctionnement,
- Dire que le solde restant du compte 6574 ne sera pas attribué.

2 – LOTO 2025

Suite au loto organisé par la commune le 15 novembre dernier il a été convenu que 70 % des bénéfices seraient reversés à l'association Vaincre la Mucoviscidose, ce qui représente la somme de 569,20 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 11 voix POUR reverser la somme de 569,20 € (soit 70 % des bénéfices du loto) à l'association Vaincre la Mucoviscidose.

3 – CONTRAT DE TÉLÉPHONIE MAIRIE

Suite à la fermeture du réseau cuivre en 2026 et à la mauvaise qualité de service de la part du prestataire actuel, Cloud Eco, le contrat sera résilié en janvier 2026. Afin d'assurer la continuité des services de téléphonie de la mairie, des demandes tarifaires ont été effectuées auprès d'Orange et de Free Pro.

Après étude, il s'avère que la proposition de Free Pro est la plus intéressante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 11 voix POUR :

- Accepter la proposition de Free Pro pour un montant de 29,97 € HT par mois,
- Acquérir les téléphones compatibles avec le standard,
- Autoriser M. le Maire à signer tous les documents qui en découleront.

4 – ATTRIBUTION D'UN NUMÉRO DE VOIRIE RUE DES CINQ FRÈRES

Vu l'acquisition de la parcelle A n°953 dans la rue des Cinq Frères, le propriétaire a sollicité l'attribution d'un numéro de voirie.

Le numéro 15 est proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 11 voix POUR :

- Attribuer le numéro 15 rue des Cinq Frères à la parcelle A n°953,
- En informer les propriétaires.

5 – DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE ET DES ENJEUX DU PROJET DU PARC NATUREL RÉGIONAL (PNR) À L'ÉCHELLE COMMUNALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement notamment ses articles L.333-1 et suivants et R.333-1 et suivants,

Vu l'avis d'opportunité favorable du Préfet de Région sur le projet de Parc naturel régional Brie et Deux Morin en date du 11 septembre 2020,

Vu la délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France n° CR 2020-043 du 24 septembre 2020 relative au renouvellement de l'engagement de la procédure de classement du projet de PNR Brie et Deux Morin sur le périmètre d'étude retenu de 82 communes et à la prescription de l'élaboration de la charte,

Vu la délibération n°011/018 du Conseil Municipal en date du 10 novembre 2011 portant adhésion de la commune au Syndicat mixte d'études et de préfiguration du projet de Parc naturel régional Brie et Deux Morin,

Considérant la volonté communale de définir le périmètre et les enjeux du projet de Parc naturel régional Brie et Deux Morin à l'échelle communale,

M. le Maire informe les élus de la nécessité d'approver par délibération la carte communale établie conjointement avec le Syndicat mixte d'études et de Préfiguration du projet de Parc naturel régional Brie et Deux Morin.

Cette cartographie de la commune détermine :

- les enveloppes urbanisables
- les secteurs à haute valeur paysagère
- les zones naturelles protégées

M. le Maire précise que cette dernière sera incluse dans le Plan de Parc du projet de Parc naturel régional Brie et Deux Morin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 11 voix POUR :

- Approuver la cartographie définissant le périmètre communal et les enjeux du PNR Brie et Deux Morin, telle qu'annexée à la

présente délibération,

- Autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

6 – CONVENTION DE PRÊT DE MATERIEL INTERCOMMUNAL

Une convention entre les communes de Changis-sur-Marne, Saint-Jean-les-deux-Jumeaux, Sammeron, Signy-Signets et Ussy-sur-Marne va être établie afin de pouvoir mutualiser le matériel. Cela évite les achats en doublon et les diminutions de coûts de location.

La présente convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 11 voix POUR :

- Accepter la présente convention jointe à la délibération,
- Autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

7 – INFORMATIONS ET COMMUNICATION DU MAIRE ET DES COMMISSIONS

• Loto 2025 : La soirée fut très réussie. L'ensemble des participants a apprécié ce moment convivial. Un grand merci à tous les bénévoles.

• Ludoween 2025 : Un retour très positif. Au total 26 enfants ont participé à cette animation.

• Décorations Noël 2025 : La décoration du village se fera samedi

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 45.



FACE AUX INONDATIONS,
VOTRE HABITATION EST-ELLE PRÊTE ?

LE SMAGE DES 2 MORIN

VOUS ACCOMPAGNE POUR ÉVALUER LA VULNÉRABILITÉ
DE VOTRE LOGEMENT OU DE VOTRE ENTREPRISE.

**DIAGNOSTIC GRATUIT &
TRAVAUX SUBVENTIONNÉS**
Jusqu'à 80%
sans condition de revenus

PROPRIÉTAIRES - ENTREPRISES - COLLECTIVITÉS

CANDIDATEZ dès aujourd'hui

WWW.SMAGE2MORIN.FR

Les modalités d'inscription sont disponibles sur notre site et/ou : diagnostic@smage2morin.fr - 01 64 03 06 22 - *entreprises de moins de 20 salariés - Collectivités - Propriétaires

